

Département de la Drôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de Conseillers	
Afférent au Syndicat	42
En exercice	42
Présent	28
Votant	32

Date de convocation : 01/02/2022

Débat sur les Orientations Budgétaires de l'exercice 2022

Délibération n°01-2022

L'an deux mil vingt deux, le quatorze février, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire la salle des fêtes de Châteauneuf de Galaure sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : Armelline AUDRIEU, Céline BLAIN, Romain BOITEL, André BOUILLY, David BOUVIER, Pascal BRUNET, Mickaël CHAZALON, Norbert COQUERAY, Denis COURMONT, Marin DERNAT, Thierry DESSERTENNE, Gérard ESCOFFIER, François FAURE, Max FIGUET, Jean-Rémi FROGET, Patrick GAUTHIER, Alain LACROIX, Ludovic LACROIX, Ludwig MONTAGNE, Gilles MORGUE, Gilbert MOUNIER-VEHIER, Alain NOIR, Patrice REBOULLET, Philippe RIGNOL, Jean-Marc ROZIER, Didier SAPET, Stéphane SARRAZIN et Daniel SIRERA.

Excusés et absents : Yves CHAREYRE, Agnès CHRIST, Anthony DOSSARD, Romaric FOURT, Axel GALLAIT, Alexandre GUILLIEN, Agnès MARGIRIER, Yves MONNIER, Lilian ROBIN, Cédric ROUSSELLET, Claude FOUREL, Hervé JACQUET, Elina REYNAUD et Martine VEYRAT.

Pouvoirs : Yves CHAREYRE (pouvoir écrit à Ludovic LACROIX), Agnès CHRIST (pouvoir écrit à Thierry DESSERTENNE), Alexandre GUILLIEN (pouvoir écrit à Max FIGUET), Agnès MARGIRIER (pouvoir écrit à Marin DERNAT).

Le Président indique que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire et doit permettre d'informer les élus sur la situation financière de leur collectivité préalablement au vote du Budget Primitif (BP). Conformément à l'article L. 5211-36 par renvoi à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'agissant d'un Syndicat mixte fermé de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans un délai maximal de 2 mois précédant le vote du BP est obligatoire.

Le Président expose que ce débat se tient à l'appui d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement comme en investissement (en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de tarification, de subventions), les engagements pluriannuels envisagés (programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses), la structure et la gestion de la dette contractée et l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat permettant d'évoquer les priorités du syndicat pour l'année à venir ainsi que les stratégies de financements ou d'autofinancements à favoriser.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Ayant pris connaissance du rapport sur les orientations budgétaires ci-joint,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2022, conformément à la loi.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président
David BOUVIER



Préambule :

Le **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)** représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités ou des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) tels que le Syndicat des Eaux Potable Valloire Galaure, et doit permettre d'informer les élus sur la situation financière de leur collectivité préalablement au vote du Budget Primitif (BP).

Conformément à l'article L. 5211-36 par renvoi à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'agissant d'un Syndicat mixte fermé de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans un délai maximal de 2 mois précédant le vote du BP est obligatoire.

Ce débat se tient à l'appui d'un **Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB)** envisagées portant sur :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement comme en investissement (en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de tarification, de subventions),
- les engagements pluriannuels envisagés (programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses),
- la structure et la gestion de la dette contractée,
- l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce **rapport donne lieu à un débat** permettant d'évoquer les priorités du syndicat pour l'année à venir ainsi que les stratégies de financements ou d'autofinancements à favoriser.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est acté par une délibération spécifique. Cette dernière ainsi que le rapport doivent être transmis au représentant de l'Etat, aux communes et EPCI membres et être publiés.

I. Présentation de la collectivité

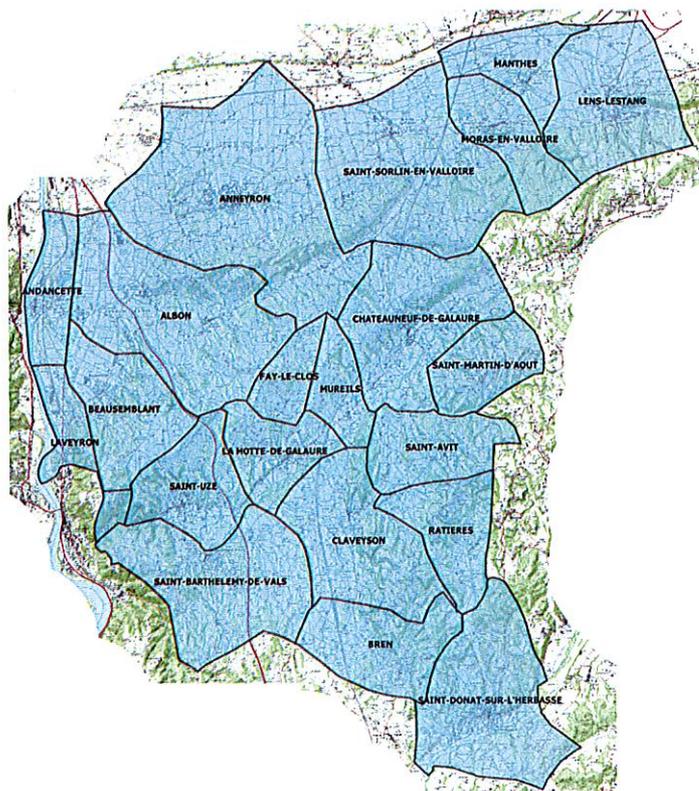
Le Syndicat des Eaux Valloire Galaure est un établissement public de coopération intercommunale chargé d'un service public industriel et commercial : la production, le transport et la distribution d'eau potable sur le territoire des collectivités adhérentes.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le Syndicat des Eaux Valloire Galaure regroupe des communes et un EPCI, il est donc devenu syndicat mixte fermé.

En effet, la communauté d'agglomération ARCHE AGGLO a adhéré au 1^{er} janvier 2020, pour les communes de Bren et de St Donat sur l'Herbasse.

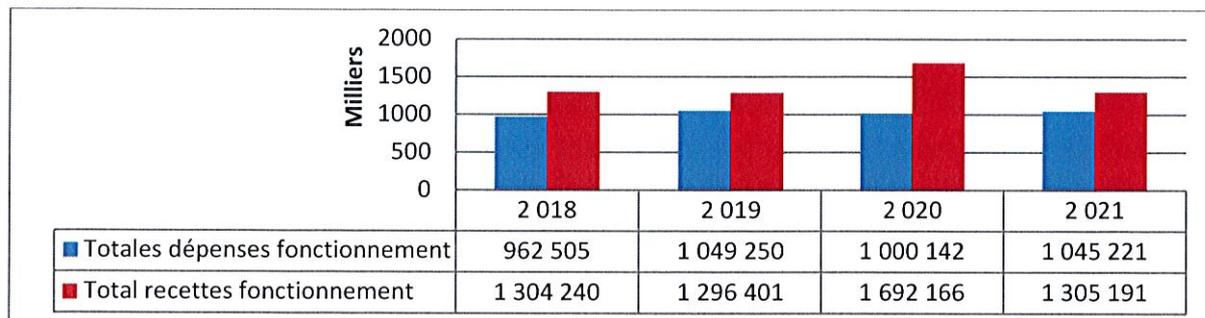
Depuis son origine, le syndicat a confié la gestion du service à une entreprise privée, appelée délégataire ou exploitant.

La convention de délégation de service public, signée avec Véolia EAU, a pris effet le 1^{er} janvier 2017 pour une période de 15 ans d'exploitation.

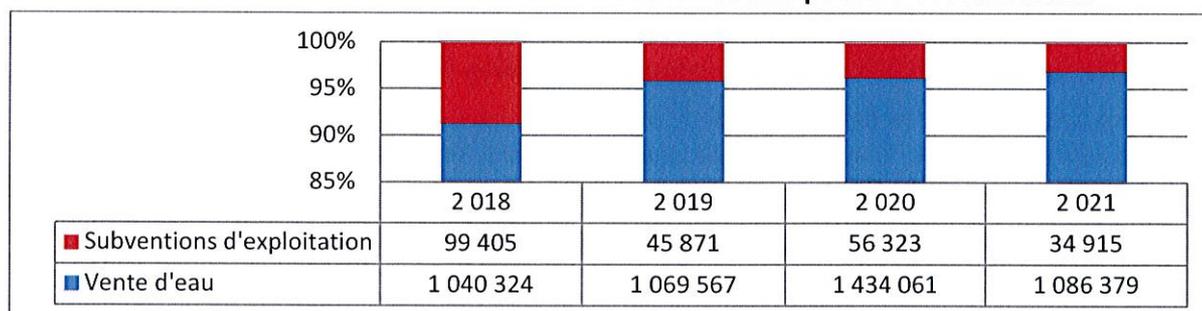


II. Etude financière rétrospective – Comptes administratifs 2017-2021

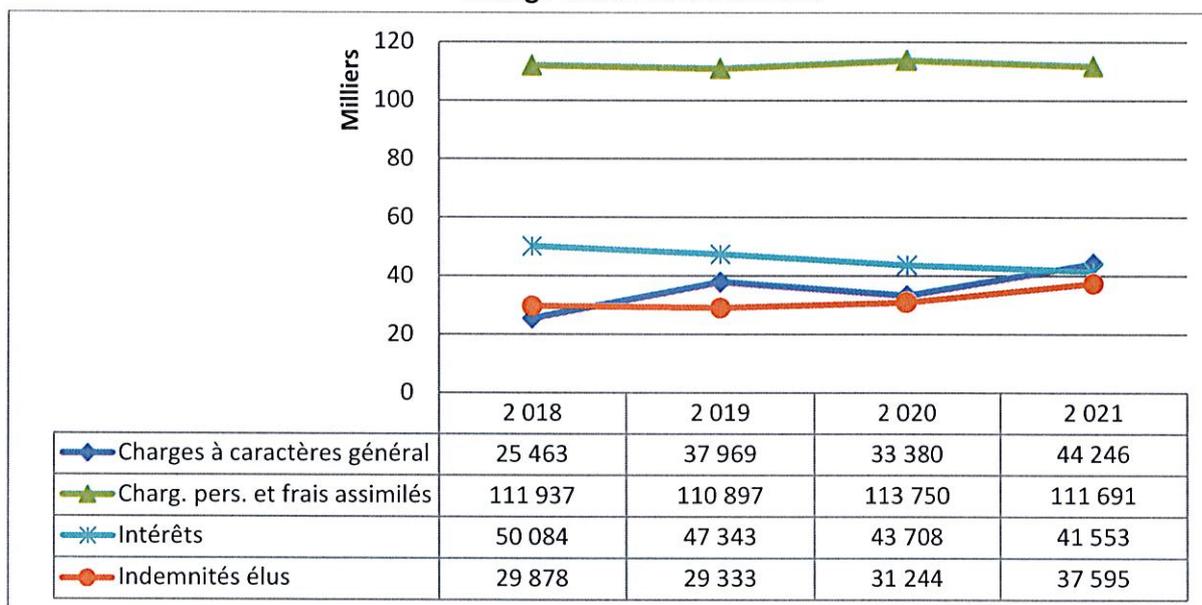
a) Fonctionnement



Recettes de fonctionnements : redevance eau potable et subvention



Charge de fonctionnement



ETP des emplois

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
ETP moyen sur l'année	2,55	2,55	2,80	2,80	2,80	2,80	2,80

b) Investissement

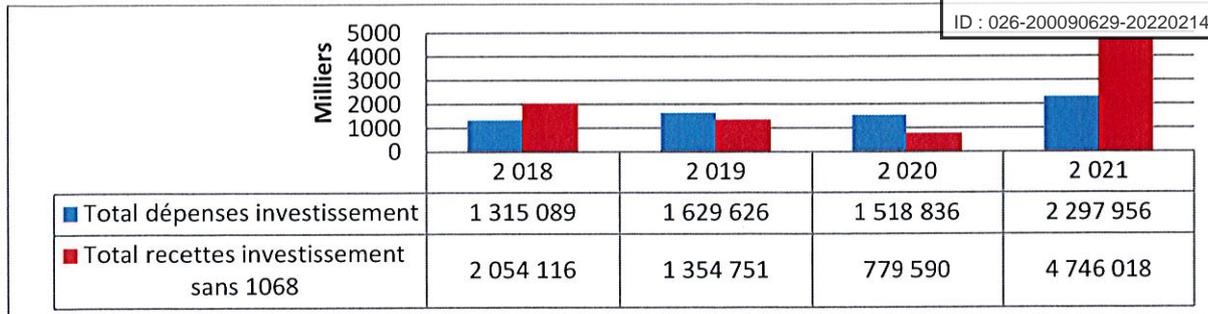
Envoyé en préfecture le 25/02/2022

Reçu en préfecture le 25/02/2022

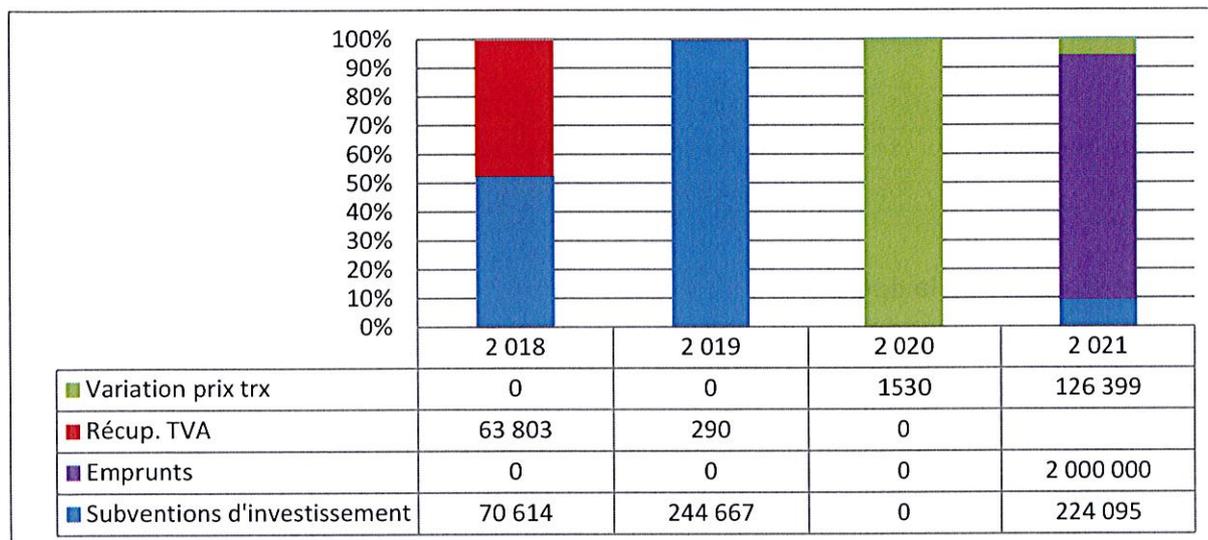
Affiché le 25/02/2022

SLO

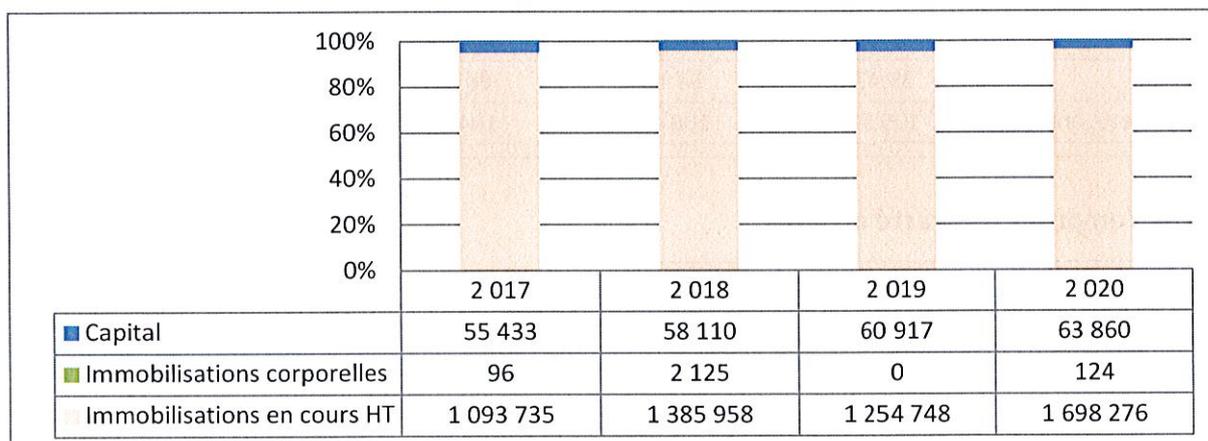
ID : 026-200090629-20220214-DB_2022_01-DE



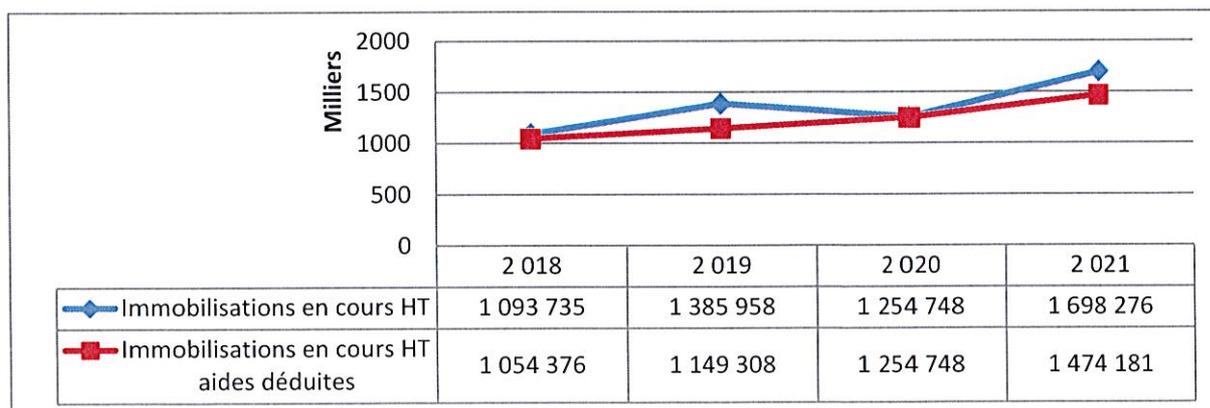
Recettes d'investissement (emprunt, TVA et subvention)



Dépenses d'investissement



Détail des dépenses de travaux HT



c) Capacité d'autofinancement : Epargne Nette

Résultat Exp. = Recettes Exp. – Dépenses Exp.

Montant de recette de gestion = totale recette – chapitre 042

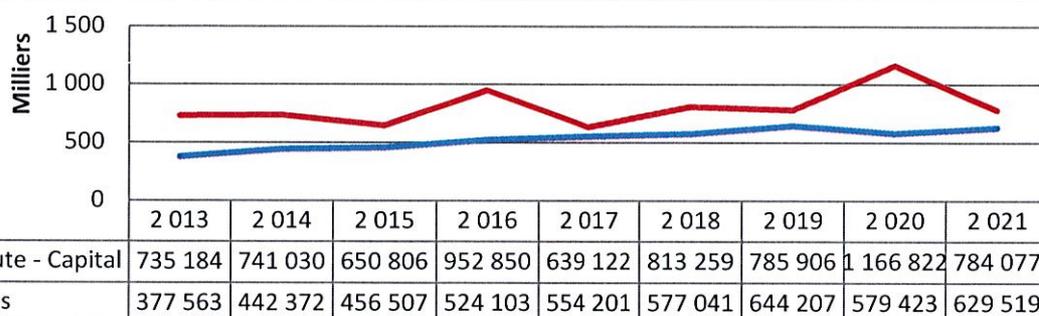
Montant de dépense de gestion = totale dépenses – chapitre 042

Epargne de Gestion = recettes de gestion - dépenses de gestion

Epargne brute = Epargne de gestion - intérêts

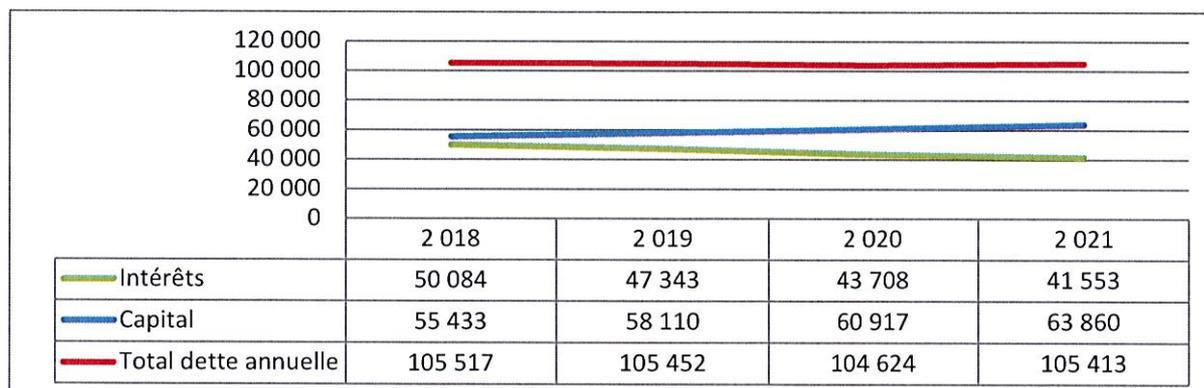
Epargne Nette = Ep. Brute – Capital

CAF des amortissements = amortissement – reprise de subvention



d) Evolution et structure de la dette

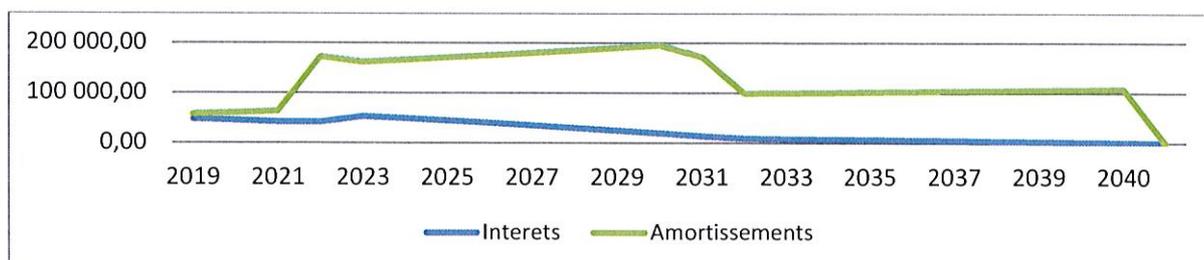
Evolution des annuités 2018-2021



Typologie de l'emprunt contracté en 2021

Montant emprunt	2 000 000
Frais dossier	2 000
Durée	20 ans
Taux fixe	0,91%
Taux équivalent	0,84%
Échéance annuelle (K+Int.)	109 009
Total échéances	2 180 180
Coût total du crédit	180 181

Extinction de l'encours de la dette

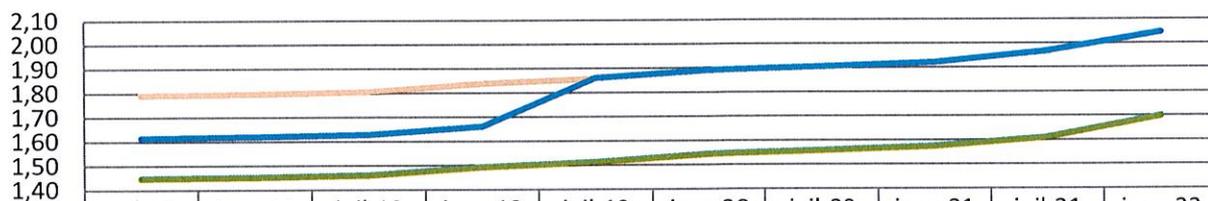


Annee	Dettes en capital au 1er janvier	Annuités	Interets	Amortissements
2020	931 495,09	106 197,01	45 280,41	60 916,88
2021	870 578,49	106 197,01	42 336,92	63 860,09
2022	2 806 718,40	215 200,60	42 241,97	172 958,63
2023	2 633 759,77	215 200,60	53 248,47	161 952,13
2024	2 471 807,64	215 200,60	49 018,77	166 181,83
2025	2 305 625,81	215 200,60	44 616,10	170 584,50
2026	2 135 041,31	215 200,60	40 032,33	175 168,27
2027	1 959 873,04	215 200,60	35 258,85	179 941,75
2028	1 779 931,29	215 200,60	30 286,69	184 913,91
2029	1 595 017,38	215 197,60	25 103,39	190 094,21
2030	1 404 923,17	215 200,63	19 708,08	195 492,55
2031	1 209 430,62	186 148,90	14 081,35	172 067,55
2032	1 037 363,07	109 003,59	9 440,00	99 563,59
2033	937 799,48	109 003,59	8 533,98	100 469,61
2034	837 329,87	109 003,59	7 619,70	101 383,89
2035	735 945,98	109 003,59	6 697,11	102 306,48
2036	633 639,50	109 003,59	5 766,12	103 237,47
2037	530 402,03	109 003,59	4 826,66	104 176,93
2038	426 225,10	109 003,59	3 878,65	105 124,94
2039	321 100,16	109 003,59	2 922,01	106 081,58
2040	215 018,58	109 003,59	1 956,67	107 046,92
2040	107 971,66	108 954,20	982,54	107 971,66
2041	0	0	0	0

e) Evolution du prix de l'eau

Tarif du m³ TTC

(hors et avec redevance agence de l'eau)



	juil-17 conso 2017	janv-18 conso 2018	juil-18 conso 2018	janv-19 conso 2018	juil-19 conso 2019	janv-20 conso 2019	juil-20 conso 2020	janv-21 conso 2020	juil-21 conso 2021	janv-22 conso 2021
— € TTC / m ³ < 3000 m ³	1,79	1,80	1,81	1,84	1,86	1,89	1,90	1,92	1,97	2,05
— € TTC / m ³ > 3000 m ³	1,61	1,62	1,63	1,66	1,86	1,89	1,90	1,92	1,97	2,05
— € TTC / m ³ vente en gros	1,45	1,45	1,46	1,49	1,51	1,54	1,56	1,57	1,61	1,70

Evolution du tarif syndical € HT/m ³	2015		2016	2017	2018	2019	2019	2020	2021	2022
	fact. Janv	fact. Juillet			fact. Juillet	fact. Janvier	fact. Juillet	fact. Janvier	fact. Janvier	fact. Janvier
< 3000 m ³	0,59	0,61	0,61	0,54	0,56	0,57	0,59	0,59	0,60	0,65
> 3000 m ³	0,42	0,44	0,44	0,37	0,39					
vente en gros	0,2618	0,2818	0,2818	0,2118	0,2318	0,2418	0,2618	0,2618	0,2718	0,3218

f) Evolution de la consommation d'eau vendue et des usagers

	2 015	2016	2017	2018		
Total m3 vendus	1 158 472	1 169 908	1 263 925	1 268 377	1 258 170	1 281 460
Total usagers	10 892	11 089	11 248	11 392	11 494	11 709
m ³ / usager	106	106	112	111	109,5	109,5

III. Etude financière prospective – Les orientations pour 2022-2026**a) Champ de l'étude prospective proposée**

Pour ce DOB 2022, les postulats de travail retenus par le Bureau Syndical et la Commission de Finances du 28 janvier dernier sont :

- maintenir les dépenses de fonctionnement, hors thématique « Préservation des eaux », à l'identique de l'année dernière, en incluant les échéances d'emprunt de 2 000 000 € contracté en décembre dernier,
- afficher la thématique « Préservation des eaux » globalement en section de fonctionnement,
- ajuster les recettes de fonctionnement, à savoir le prix de l'eau, tenant compte des prévisions de programmation des travaux d'investissements,
- inclure les aides de l'Agence de l'Eau tenant compte du programme actuel des aides,
- reporter en n+1 en section de fonctionnement près de 30 000 €, après affectation en section d'investissement de près de 400 000 € annuel,
- affecter en provision une partie de l'excédent d'investissement permettant de prévoir les investissements jusqu'à 2026 sans recourir à l'emprunt,
- répartir les travaux d'investissement par thématiques ainsi :
 - o Travaux sur canalisation pour :
 - amélioration performance technique du réseau fuyard
 - gestion patrimoniale des conduites en fonction de l'âge
 - amélioration performance sanitaire
 - o Travaux de gestion du patrimoine génie civil : 21 cuves existent, entre 2015 et 2020, 5 sites ont fait l'objet de travaux. La réfection des cuves de Moras (2x400 m³ + 1000 m³) est en cours et aidé à hauteur de 30 %.
 - o Travaux d'amélioration du service en lien avec le développement économique du territoire et de l'adéquation avec les besoins futurs d'accueil d'habitants.

b) Prospectives par thématique

Travaux sur canalisation = 30 % des dépenses totales prospectives 2022

Les moyens déployés :

- maîtrise d'œuvre externalisée sous marché terminé et consultation à faire en 2022
- marché à bon de commandes de 1 000 000 € HT maxi annuel jusqu'au février 2024
- retour d'exploitation terrain et modélisation hydraulique du réseau
- suivi analyse de l'eau distribuée sur réseau

Limite de la prospective : seul des travaux sur canalisation pour améliorer la performance technique du réseau est prévu à raison de 1 000 000 € HT par an.

Dépenses fonct.	Préservation qualité eau		223 600	100 000	100 000	100 000	100 000
	Charges de fonctionnement		190 000	195 000	200 000	205 000	205 000
	Charges financières		41 991	53 235	48 900	48 057	47 207
	Charges de provision (CAF amortissement)		678 500	678 500	678 500	678 500	630 000
	Autofinancement complémentaire 023						97 149
	TOTAL dépenses Fonct.	1 043 221	1 464 602	1 456 261	1 465 526	1 520 126	1 565 319

Recettes Fonct.	Vente eau		1 218 250	1 324 750	1 335 000	1 391 000	1 435 750
	Aide Fonct.		210 000	101 000	101 000	101 000	101 000
	Excédent		36 352	30 511	29 526	28 126	28 569
	TOTAL recettes Fonct.	1 305 192	1 464 602	1 456 261	1 465 526	1 520 126	1 565 319

Report cumulé n+1	36 352	30 511	29 526	28 126	28 569	28 112
--------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Limite de la prospective :

- reflète à minima les investissements à effectuer tel détaillé par thématique au-dessus
- les provisions serviront à mener les investissements jusqu'à 2026, mais pas au-delà
- recours à l'emprunt ou à un ajustement du tarif de l'eau dès 2026 en sus de celui prospecté et détaillé ci-après.

d) Impact de la prospective sur la tarification de l'eau

Le prix de l'eau a été ajusté en parallèle de l'établissement de la prospective 2022-2026 ainsi :

	juil-21	juil-22	juil-23	juil-24	juil-25	juil-26
Prix du m ³	0,65	0,70	0,77	0,80	0,83	0,85
Prix part fixe	34	37	40	42	44	45
Prix ramené au m3 sur base de 120 m3	0,93	1,01	1,10	1,15	1,20	1,23
Respect de l'arrêté du 6 août 2007	30,4%	30,6%	30,2%	30,4%	30,6%	30,6%
Montant HT facture 120 m ²	112,00	121,00	132,40	138,00	143,60	147,00
Augmentation en HT	8,7%	8,0%	9,4%	4,2%	4,1%	2,4%
Augmentation en € HT	9,00	9,00	11,40	5,60	5,60	3,40

